

P L U

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

BOIS DE LA PIERRE

1 – INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES

1.2 – BILAN DE LA CONCERTATION

ELABORATION

Arrêté	Enquête Publique	Approuvé
23 février 2024		

SOMMAIRE

1. LA CONCERTATION DANS LES PLU	2
2. RAPPEL DU CONTENU DE LA DELIBERATION DE PRESCRIPTION	2
3. ORGANISATION DE LA CONCERTATION.....	2
3.1. AFFICHAGE DE LA DELIBERATION DE PRESCRIPTION ET PUBLICITE DANS LA PRESSE LOCALE	2
3.2. INSTALLATION DE PANNEAUX D'EXPOSITION ET MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS D'ETUDES	2
3.3. PUBLICATION D'UN ARTICLE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE	3
3.4. REUNION PUBLIQUE AVEC LA POPULATION	3
3.5. MISE A DISPOSITION D'UN REGISTRE	4

1. LA CONCERTATION DANS LES PLU

L'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme prévoit que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme fasse l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les modalités de cette concertation doivent être fixées par l'organe délibérant (article L.103-3 du Code de l'Urbanisme).

A l'issue de la concertation, l'organe délibérant en arrête le bilan. Le bilan de la concertation sera joint au dossier d'enquête publique.

2. RAPPEL DU CONTENU DE LA DELIBERATION DE PRESCRIPTION

La délibération du 10 mars 2023 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Bois de la Pierre dispose que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public d'un registre de recueil des observations
- Publication d'un article sur le site internet municipal, présentant l'avancement du projet de PLU
- Tenue d'une réunion publique de présentation des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du nouveau projet de PLU
- Mise à disposition du public en mairie des documents d'études
- Installation de panneaux d'exposition en mairie

3. ORGANISATION DE LA CONCERTATION

3.1. AFFICHAGE DE LA DELIBERATION DE PRESCRIPTION ET PUBLICITE DANS LA PRESSE LOCALE

La délibération du 10 mars 2023 a été affichée sur le panneau situé devant la Mairie de la Commune.

La délibération a également fait l'objet d'une publication dans les annonces légales de « La Dépêche ».

3.2. INSTALLATION DE PANNEAUX D'EXPOSITION ET MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS D'ETUDES

Une exposition concernant le PLU a eu lieu dans les locaux de la Mairie de Bois de la Pierre du 20 novembre 2023 au 20 janvier 2024.

Cette exposition présentait les principaux éléments du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement qui permettaient de visualiser les grands enjeux urbains.

Elle présentait également les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Les documents d'étude (diagnostic territorial, état initial de l'environnement, PADD et pièces graphiques du PLU) étaient également à disposition du public dans les locaux de la Mairie pendant toute l'élaboration du projet.

Un des panneaux exposés en Mairie

5

PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOIS-DE-LA-PIERRE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

LES GRANDES LIGNES DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE BOIS-DE-LA-PIERRE

ENVIRONNEMENT

- Un profil topographique composé d'une **plaine alluviale** et d'une **terrasse**.
- **Peu de boisements**.
- Présence d'une **ZNIEFF de Type II Lacs de Peyssies**.
- Bois de la Pierre appartient à une **zone vulnérable à la pollution**, à une **zone sensible à l'eutrophisation** et à une **zone de répartition des eaux**.

3.3. PUBLICATION D'UN ARTICLE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Un article concernant l'élaboration du PLU a été publié sur le site internet de la commune le 9 novembre 2023. Cet article explicitait les différentes phases de la procédure d'élaboration du PLU.

3.4. REUNION PUBLIQUE AVEC LA POPULATION

Une réunion publique a eu lieu le mercredi 8 novembre 2023 à 19h00.

Cette réunion publique a été annoncée par différents moyens de communication : panneaux d'affichage et site internet de la commune, invitation déposée dans tous les boîtes aux lettres.

Pendant cette réunion, ont été présentés aux participants :

- Le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement
- Les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PAD)
- Le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation

Cette réunion publique avait pour objet de présenter le PLU et a permis d'échanger avec la soixantaine de participants sur le « devenir » de Bois de la Pierre à l'horizon 2033.

La plupart des observations du public concernaient le déclassement des zones U de la Carte Communale en vigueur.

3.5. MISE A DISPOSITION D'UN REGISTRE

Un registre de concertation a été mis à la disposition du public à l'accueil de la Mairie durant toute la concertation.

1 contribution a été portée au registre. Cette demande concerne le règlement applicable aux constructions en zone A. Elle a été étudiée avant l'arrêt du PLU.